

Signalement des violences

Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu sportif ?
Signalez-le en écrivant à :

signal-sports@sports.gouv.fr



Qui peut écrire à signal sports ?

Toute personne peut écrire à Signal-Sports, qu'elle soit *victime, témoin* ou ayant eu connaissance d'une situation de violence, mineure ou majeure, et pratiquante à titre amateur ou à haut-niveau.

Quel type de violence puis-je signaler ?

| Signal-Sports traite de toutes les formes de violence.



Les chiffres-clés

1 284

signalements traités ou en cours de traitement

624

mesures administratives ont été prises suites aux enquêtes menées

1/2 signalement

aboutit à une mesure pour assurer la protection des pratiquants

<https://www.sports.gouv.fr/signaler-une-violence-501>

SIGNALEMENT DES VIOLENCES



QUE CE PASSE T'IL APRÈS UN SIGNALEMENT ?

Lorsqu'une personne effectue un signalement auprès de Signal-Sports, une réponse est systématiquement apportée par retour de mail par l'un des agents de la cellule afin d'accuser réception du témoignage.

Après une première analyse du dossier, la cellule consulte les instances de protection de la victime, **transmet les informations pour faire avancer les enquêtes** et suit les mesures visant à **écarter les personnes mises en cause** avec les fédérations sportives. Signal-Sports assure également la liaison avec la police et les procureurs en cas de faits pénalement répréhensibles.

A QUOI SERT LE SIGNALEMENT SIGNAL SPORTS ?

L'objectif de la cellule Signal-Sports est **d'assurer la protection des pratiquants** en écartant les personnes mises en cause pour faits de violences. En fonction du statut du mis en cause, plusieurs procédures peuvent être engagées et aboutir à des mesures ou sanctions différentes.

[Télécharger le kit de communication Signal Sport](#)

